

# Le diagnostic patrimonial

Pour mener à bien un projet de réhabilitation énergétique préservant le patrimoine bâti, il est essentiel de bien connaître et comprendre le bâtiment à réhabiliter. Cela demande d'établir **un constat précis et d'identifier les éléments patrimoniaux** à préserver. Le programme de travaux est alors établi à l'appui d'un diagnostic technique et architectural complet qui comprend les diagnostics patrimonial et énergétique.

Le diagnostic patrimonial s'adresse à **tous les bâtiments**, que les bâtiments bénéficient ou non d'une reconnaissance ou d'une protection, et quel que soit leur usage.

## Le diagnostic patrimonial permet de :

- connaître et comprendre l'édifice ;
- appréhender son histoire et identifier les diverses modifications qu'il a pu subir ;
- mettre en avant les enjeux de préservation patrimoniale en identifiant les éléments à préserver.

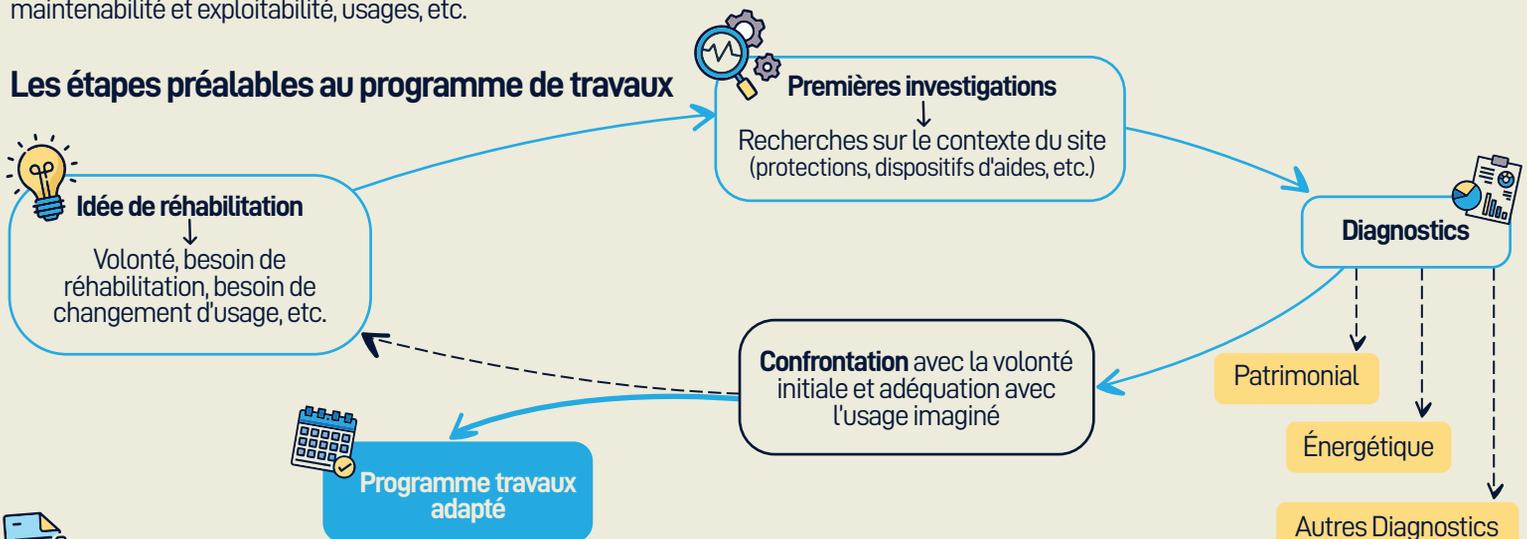
Le diagnostic patrimonial ne permet pas, à lui seul, de définir le programme de travaux.

## Pour mener à bien un projet, il est nécessaire d'avoir un diagnostic technique et architectural complet (diagnostic global). Il inclut le diagnostic patrimonial,

mais aussi les thématiques énergie, environnement, structure, état sanitaire, prévention des risques (incendies, sismiques, liés aux eaux pluviales, ...), qualité des environnements intérieurs et qualité d'air intérieur (QEI-QAI), résilience et adaptation aux changements climatiques, accessibilité, réemploi, produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD), maintenabilité et exploitabilité, usages, etc.



## Les étapes préalables au programme de travaux



## Le contenu du diagnostic patrimonial

1. Présentation
2. Étude historique
3. Analyse architecturale et patrimoniale
4. Etat sanitaire
5. Synthèse

## Qui réalise le diagnostic patrimonial ?

Le diagnostic complet est réalisé par **une équipe pluridisciplinaire** coordonnée par la maîtrise d'œuvre. Les compétences demandées et acteurs concernés dépendront de l'édifice : classement MH, état de conservation, etc. C'est vraisemblablement **un architecte du patrimoine ou un architecte** avec une compétence sur les bâtiments d'intérêt patrimonial qui mènera le diagnostic patrimonial.

**Des interlocuteurs peuvent également vous aider :** DDTM, collectivités locales, DRAC (ABF, UDAP, CMH), CAUE, PNR, réseau France Renov', Fondation du patrimoine, SCRF, Maisons Paysannes de France, association locale, etc.